

/NSH.V/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P 73 KIGALI.

Kigali, le 1/10/86

N° 2175 /08/01.5/86

Date

N° Classement

Don Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

OBJET: Transmission du compte-
rendu de l'entretien
accordé à Monsieur
l'Ambassadeur de la
République Démocratique
Populaire de Corée.

-o-

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre
Excellence le compte-rendu de l'entretien que j'ai
accordé à Monsieur l'Ambassadeur de la République
Démocratique Populaire de Corée en date du 24 Septembre
1986, entretien qui a essentiellement été consacré aux
activités de réalisation et de mise en exploitation de
la Maïserie de Mukamira.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'expression de ma plus haute considération

Copie pour information à:

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI
- Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda
KIGALI

Compte-rendu de l'entretien accordé à Monsieur l'Ambassadeur
de la République Démocratique Populaire de Corée.-

1. En date du 24 septembre 1986 à 9h15 minutes, Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a accordé un entretien à Monsieur l'Ambassadeur de la République Démocratique Populaire de Corée auprès de la République Rwandaise, entretien qui a essentiellement été consacré à la réalisation de la Maïserie de Mukamira.
2. Prenant la parole, Monsieur l'Ambassadeur de la République Démocratique Populaire de Corée a remercié Monsieur le Ministre pour l'entretien lui accordé, entretien dont l'objet est d'examiner ensemble l'état d'exécution des activités de réalisation de la Maïserie de Mukamira. Monsieur l'Ambassadeur a ajouté qu'étant donné que le Ministre est régulièrement tenu informé de l'état d'avancement des travaux de la Maïserie de part les rapports du Fonctionnaire-Dirigeant, il n'en évoquera pas les détails, mais qu'il voudrait tout simplement avoir les opinions et les perspectives d'avenir sur la gestion et le fonctionnement de la Maïserie de Mukamira.
3. Prenant la parole à son tour, Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a tout d'abord signalé à Monsieur l'Ambassadeur que c'est toujours un grand plaisir pour s'entretenir avec lui. Ensuite évoquant la Maïserie de Mukamira, Monsieur le Ministre a relevé que la production d'essai a fourni une farine de bonne qualité, mais que l'huile produite n'est pas raffinée, ce qui lui confère un mauvais aspect aux consommateurs et une détérioration rapide car elle ne peut être stockée plus de deux mois maximum. Cet état de chose entraînera donc forcément une mévente pour cette huile, raison pour laquelle il faut absolument trouver un moyen de la raffiner. Pour la gestion de la Maïserie, étant donné que la partie coréenne n'a pas favorablement réagi sur la proposition rwandaise pour la formule du contrat de gestion, la partie rwandaise va prochainement soumettre un contrat d'assistance technique à la partie coréenne. Monsieur le Ministre a insisté sur cette assistance technique surtout pour ce qui est de la maintenance des machines car l'Usine ayant été réalisée uniquement par l'équipe coréenne, la prochaine équipe rwandaise pour la gestion nécessitera une certaine formation et entraînement pour le maniement des dites machines ainsi que dans leur entretien et maintenance. De plus, l'usine aura besoin de certaines extensions et ceci dès le départ pour les magasins de stockage de la tourbe et du maïs-grains. Monsieur le Ministre a donc insisté sur ces nouvelles constructions de même que sur la Raffinerie de l'huile comme signalé plus haut.

.../...

6. Réagissant aux observations de Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Ministre a souligné que le Gouvernement Rwandais est parfaitement conscient des bienfaits que le peuple rwandais retirera de la Maïserie de Mukamira pour l'équilibre et l'amélioration de son alimentation et qu'il prendra toutes les dispositions nécessaires pour le démarrage rapide et le bon fonctionnement de l'Usine. Néanmoins, il a tenu à signaler à son interlocuteur l'importance et l'urgence des nouvelles constructions à réaliser (magasins de stockage du maïs et de la tourbe et la Raffinerie de l'huile) pour une meilleure rentabilisation des activités de l'Usine. Pour la commercialisation des produits déjà disponibles, Monsieur le Ministre a signalé que des instructions nécessaires ont été données au Fonctionnaire-Dirigeant pour procéder à leur commercialisation, tandis que pour les possibilités de fourniture de la farine de maïs à la Bralirwa, Monsieur le Ministre a signalé que cette solution est connue par la partie rwandaise et qu'elle sera envisagée dès le démarrage des activités de l'Usine. Monsieur le Ministre a enfin signalé à son interlocuteur que le nécessaire sera fait pour la transmission le plus rapidement possible à la partie coréenne de la proposition rwandaise quant au contrat d'assistance technique pour la gestion et l'exploitation de la Maïserie et que l'inauguration interviendra aussitôt après la signature du dit contrat d'assistance technique.

7. L'entretien a pris fin à 9h40 minutes.

Fait à Kigali, le 26 Septembre 1986.